



20 rue du Lycée
97425 LES AVIRONS
☎ 02.62.38.09.16. - 📠 02.62.38.19.87
✉ : ce.9740045f @ ac-reunion.fr

Ministère de l'Éducation Nationale
Académie de La Réunion

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

- DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE
- DEMANDE DE REGULARISATION D'ABSENCE

(À déposer au secrétariat du Proviseur)

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

GRADE :

Sollicite une autorisation d'absence le(s) jour(s) suivant(s) :

.....
.....

de heures à heures
et de heures à heures

MOTIF :

Si l'autorisation n'est pas de droit, indiquer ci-dessous les propositions de récupération d'heures :

JOUR	CLASSE	HEURE

Les Avirons, le

Accord du Proviseur :

- OUI
- OUI avec récupération
(selon proposition ci-dessus)

Signature du demandeur :

NON

M. Le Proviseur,

Arnaud SHAYER

N.B. : 1.- Lorsque l'absence n'est pas de droit il convient, avant de s'absenter, de s'enquérir auprès du Proviseur de la suite qu'il donnera. En effet, le Proviseur peut refuser l'autorisation d'absence et dans ce cas il y aura une retenue sur salaire.

2. – Au retour de tout congé, de toute absence, veuillez vous présenter au secrétariat du Proviseur pour informer de la reprise de vos activités.
Merci.